

L'an deux mille vingt et le dix juillet à douze heures, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé à La Bastide L'Evêque, « Espace Paul Rouziès » sous la présidence de M. Jean Eudes LE MEIGNEN, Maire.

Absents : COMBETTES Magali, ANDURAND Audrey

ANDURAND LE GUEN a donné pouvoir à MAZARS Didier-Emile, BROS Daniel a donné pouvoir à ROUZÉ Séverine, COMBETTES Christine a donné pouvoir à RICARD Jérôme, MOULY Céline a donné pouvoir à ROUZIES Georges, TRESSE Séverine a donné pouvoir à LE MEIGNEN Jean Eudes, MARTY Manon a donné pouvoir à AUGUSTIN Claude

Présents : RICARD Jérôme, MURATET Catherine, AUGUSTIN Claude, FARJOU Jean-Luc, DEMAREST Chantal, MAZARS Didier Emile, ROUZIES Georges, SOUYRI Jacques MAZARS Didier Yves, MARRE Stéphane, ROUZÉ Séverine, FABRE Christelle, MAINGAULT Jules, ALET Adrien

Secrétaire : MURATET Catherine

## **1 - SENATORIALES - ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS**

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DEMAREST Chantal, M. AUGUSTIN Claude, M. ALET Adrien, M. MAINGAULT Jules. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et suppléants

La liste déposée et enregistrée :

La liste « Défense des intérêts communaux » est composée par :

### **TITULAIRES**

M. LE MEIGNEN Jean Eudes  
Mme ANDURAND LE GUEN Nicole  
M. RICARD Jérôme  
Mme MURATET Catherine  
M. AUGUSTIN Claude  
Mme COMBETTES Magali  
M. ALET Adrien

### **SUPPLEANTS**

Mme DEMAREST Chantal  
M. MAZARS Didier Emile  
Mme COMBETTES Christine  
M. MAINGAULT Jules

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 21

Ont obtenu :

- liste « Défense des intérêts communaux » : 21 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Nom de la liste	: Défense des intérêts communaux
Suffrages obtenus	: 21
Nombre de délégués obtenus	: 7
Nombre de suppléants obtenus	: 4

## **2 - ACQUISITION PARCELLE A LA BASTIDE L'EVEQUE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle située dans le bourg de La Bastide L'Evêque et qui permettrait l'agrandissement du jardin partagé et la plantation d'un verger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet,
- **donne son accord** pour l'achat de la parcelle cadastrée comme suit H 142, 1 205 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Nadia Marchand, pour un montant forfaitaire de HUIT CENT EUROS, 800 euros
- **précise** qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT
- **autorise**
- Le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

Après l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12h30.